

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BREBIÈRES**

SEANCE DU VENDREDI 9 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du premier juin deux mil vingt-trois, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVIRIN Karine, M. DEPREZ Grégory, Mme MARTEAU Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme PAUCHET Jacqueline, Mme BARAN Viviane, M. DEVANNE Pascal, M. DEMOULIN Bertrand, Mme ANDRZEJCZAK Sylvie, Mme HANNE Lauréline, Mme DUEZ Céline, Melle DEPREZ Alexia, M. DEGORGUE Didier, M. CICORIA Nicolas, Mme POTEAU Nathalie, M. DUONSEIL Rémi, Mme CIESLAK Jocelyne, Mme LIENARD Eva.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte

M. LOBRY Frédéric

Mme MORENT Sophie

M. MARINO Salvatore

donne pouvoir à M. HANNEDOUCHE Bruno

donne pouvoir à Mme DOUVIRIN Karine

donne pouvoir à M. CICORIA Nicolas

donne pouvoir à Mme LIENARD Eva

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MARTEAU Marina

Membres en exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

➤ **Vérification du quorum et énoncé des procurations – ouverture de la séance**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation des délégués et des suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des Sénateurs
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 mars 2023

FINANCES

- 1) Modification des conditions de location du matériel communal

RESSOURCES HUMAINES

- 2) Personnel communal :
 - Créations et transformation de postes
 - Mise à jour du tableau des effectifs

URBANISME

- 3) Demande d'avis sur l'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien par la société PARC EOLIEN DE BREBIERES SAS
- 4) Demande de renouvellement de la convention à intervenir entre la Commune de BREBIERES, SNCF réseau et Nexity

5) Lotissement La Haute Tenue – Cession d’une parcelle communale – Rue du Général de Gaulle

DÉCISIONS DU MAIRE – Décisions prises depuis le 23 mars 2023

QUESTIONS DIVERSES

DEROULE DE LA SEANCE

Observations

Appel

- Désignation des délégués et des suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des Sénateurs

Il est procédé aux opérations de vote.

Monsieur le Maire suspend la séance à 20h05, afin de transmettre les résultats du vote à la Préfecture.

20h18 reprise de la séance.

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 mars 2023

Avez-vous des questions ?

N. CICORIA : ce n'est pas une question, c'est juste de corriger l'orthographe de « prêt étude » en « pré-étude ».

Monsieur le Maire : c'est noté, je vous remercie.

Pas d'autre remarque, d'autre question ?

Silence

FINANCES

1. Modification des conditions de location du matériel communal

Par délibération en date du 4 février 2009 la prestation de prêt de matériel a été mise en place.

Celle-ci comprend le prêt de tables et chaises pour un tarif unique de 10€ par livraison et reprise.

Cette prestation est inégalitaire puisque le tarif est le même peu importe le nombre de chaises et de tables louées.

De plus, le matériel n'est pas toujours restitué en bon état ou nettoyé.

Je vous propose donc :

- D'organiser le retrait et le retour du matériel sur site,
- De fixer les prix de location comme ci-après :
 - Prix pour une chaise : 1 €,
 - Prix pour une table : 5 €,
- De fixer une caution de 100 €.

Avez-vous des questions ?

J. CIESLAK : Le prêt de chaises et de tables est uniquement réservé aux Brebiérois ?

Monsieur le Maire : C'est ça.

J. CIESLAK : Et avant, ils payaient 10 € pour le tout.

Monsieur le Maire : Ils payaient 10 € peu importe le nombre de tables et de chaises qu'ils prenaient.

N. CICORIA : Je veux simplement dire : cette proposition, n'est-elle pas contraire à la préservation du pouvoir d'achat des Brebiérois ?

Avant c'était 10 € et maintenant, si une famille réservait pour une réception de 30 personnes, elle devra dorénavant dépenser plus de 55 €, n'y a-t-il pas une incohérence avec le discours lié au pouvoir d'achat ?

Monsieur le Maire : C'est une mesure qui nous semblait égalitaire, pour la simple et bonne raison que si je retourne votre exemple, on a des personnes qui louent 2 ou 3 chaises, cela lui coûte 2 ou 3 €.

Que l'on prenne ça d'un côté ou de l'autre, il y a toujours un billet mais il y a des gens qui vont payer moins que d'autres, en fonction de ce qu'ils loueront comme dans n'importe quelle société privée.

A titre d'exemple, chez Kiloutou, les chaises sont entre 1,50 € et 2 € et les tables équivalentes à celles que l'on loue, qui vont passer à 5 €, sont louées en moyenne entre 15 à 17 €.

N. CICORIA : Il y a quand même une différence quand on les fournit à 10 € ; on offre un service à nos concitoyens.

Monsieur le Maire : Y-a-t-il d'autres remarques, d'autres questions ?

S'il n'y en a pas, je vais passer au vote.

VOTE : adopté comme suit :

POUR : 21 (Groupe Un maire pour votre avenir, une équipe à votre service !)

CONTRE : 5 (Groupe Brebières en mouvement)

ABSTENTIONS : 3 (Groupe Brebières avec vous)

RESSOURCES HUMAINES

2- Personnel communal :

- Créations et transformation de postes
- Mise à jour du tableau des effectifs

Considérant le tableau des effectifs, je vous propose de procéder aux adaptations suivantes :

- Créations de poste :
 - ➔ Filière technique :
 - un poste d'agent de maîtrise à temps complet
 - un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet – 30h
 - ➔ Filière animation :
 - un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe temps non complet – 31h
 - un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe temps non complet – 33h
 - un poste d'adjoint territorial d'animation temps non complet – 28h
- Transformation de poste :
 - ➔ Filière animation :
 - un poste d'adjoint territorial d'animation temps non complet – 27h30 en un poste d'adjoint territorial d'animation temps non complet – 28h

Le tableau des effectifs sera modifié en ce sens.

Ces créations de poste correspondent à des avancements de grade, validés par le CST du 27/10/22, et/ou à une régularisation du nombre d'heures travaillées pour certains agents et enfin une promotion interne validée par le président du Centre de Gestion du Pas de Calais.

Avez-vous des questions ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

VOTE : adopté à l'unanimité

3- Demande d'avis sur l'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien par la société PARC EOLIEN BREBIERES SAS

Vous avez reçu un dossier de présentation avec la note de synthèse. Vous pouviez consulter le dossier en mairie ou consulter les documents directement sur internet via le lien fourni dans le dossier qui vous a été transmis.

Je rappelle donc que l'enquête va se dérouler du lundi 12 juin au mercredi 12 juillet 2023, conformément à l'arrêté préfectoral du 16 mai 2023. Le projet consiste en la construction et l'exploitation d'un parc éolien composé de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison.

Le commissaire enquêteur assurera 5 permanences en mairie de BREBIERES.

Le permis de construire est instruit par l'Etat en ce qui concerne les éoliennes.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité sur cette demande d'autorisation.

Avez-vous des questions ?

N. POTEAU : Pas de question mais une remarque si vous me permettez.

Dans l'étude, il est question de mâts mesurant en hauteur en bout de pale maximale (m) : 198,5 m soit l'équivalent d'un immeuble de plus de 40 étages, on ne peut qu'imaginer l'impact visuel de ces éoliennes, même si Intervent/Alterric veut nous démontrer, à travers ses visuels, que nous ne verrons quasiment rien.

On peut également imaginer l'impact sur la faune et la flore qui est démontré par les études scientifiques mais aussi sur les habitants qui devront subir 2 autres types de nuisances de ces machines :

Tout d'abord les infrasons : à des fréquences de quelques hertz, non audibles, mais d'une nocivité dont les effets sur l'homme sont connus : maux de tête, nausées, troubles de la vision, etc.

Mais également les nuisances sonores : A 1km2, le dossier présenté nous démontre qu'en période de fin de nuit en secteur SO ainsi qu'en période nocturne sur les 2 secteurs, le risque de nuisances sonores est probable et nécessitera la mise en place de bridage sur certaines machines qui permettra de respecter les exigences réglementaires. Malheureusement, ces plans de bridage seront connus à la mise en service du parc éolien et seront ajustés en fonction des résultats de sa réception. Nous n'avons donc que peu d'information de l'impact de ces éoliennes sur le voisinage.

De plus, tout projet qui induit de tels changements sur l'environnement des riverains doit nécessairement commencer par une concertation avec la population concernée afin d'appréhender les critères d'acceptabilité pour les riverains.

Le porte à porte réalisé en septembre 2021, sur le sujet éolien à Brebières, par la société Explain a démontré que seulement 56% des Brebiérois ont ouvert leur porte pour un échange sur le sujet. Et sur la moitié de ces Brebiérois qui ont ouverts leurs portes, 39 % sont indifférents. La société Explain précise dans son rapport que 80% ne s'opposent pas mais que très peu ont connaissance de ce projet et qu'une action de communication est nécessaire.

Attendu que nous ne mettrons pas dans la balance les enjeux de santé et les enjeux financiers,

Attendu qu'il est impossible de mesurer le bénéfice/risque,
Attendu les critères énoncés précédemment, à savoir que le projet n'a pas été clairement présenté à la population, que le manque d'information des habitants et des riverains est identifié,
Attendu que la communication n'est pas suffisante,
Nous nous abstiendrons sur ce point.

Monsieur le Maire : Merci. C'est un dossier qui date de 10 ans, 2013-2014, qui avait déjà été discuté de nombreuses fois en conseil municipal.
Là, la population est consultée par le biais de l'enquête publique, c'est la démarche classique.

N. POTEAU : Ce qui est perturbant, c'est le manque d'information des habitants.

Monsieur le Maire : On ne peut pas dire qu'il y a un manque de communication tout d'abord :

- pour les élus, c'est un projet qui a 10 ans donc qui a été ressassé pendant les campagnes électorales, pendant les conseils municipaux, ce sont des sujets qui ont été abordés même en 2020 avant la campagne électorale, puisque je vous rappelle qu'il y avait eu lors d'un conseil municipal un refus de voter sur l'utilisation des chemins communaux pour l'installation des éoliennes. Donc, au niveau des élus, je ne vois pas où est le manque d'information.
- concernant la population, c'est quand même un sujet que l'on a abordé pendant la période électorale, INTERVENT est passé deux fois chez les gens pour présenter le projet. Et là, la population sera évidemment informée de l'enquête publique, elle est d'ailleurs déjà informée puisque cela doit être affiché dans la commune avant le début de l'enquête et elle sera amenée à se prononcer.

C'est l'intérêt de l'enquête publique et des réunions publiques qui offrent aux Brebiérois la possibilité de donner leur avis. D'ailleurs, nous diffusons l'information que l'enquête publique a lieu du 12 juin au 12 juillet et que la population est invitée à rencontrer le commissaire-enquêteur afin de consulter le dossier que vous avez reçu ainsi que le dossier en mairie.

Ensuite, le commissaire-enquêteur donnera son avis, il y aura aussi la réunion de ce qu'on appelle le comité des sites, ce sont généralement les maires qui sont réunis de façon à donner leur avis sur l'implantation de ces éoliennes. Et in fine, en fonction des conclusions du commissaire-enquêteur, en fonction de la réunion du comité des sites, c'est le Préfet qui prend la décision puisque nous avons, malheureusement, juste un avis consultatif qui n'emporte pas la décision du Préfet mais qui peut peser par son vote.

Y a-t-il d'autres remarques, d'autres questions ?

Dans ce cas, je propose de passer au vote.

VOTE : adopté comme suit :

POUR : 1 (Mme CIESLAK)

CONTRE : 21 (Groupe Un maire pour votre avenir, une équipe à votre service !)

ABSTENTIONS : 7 (M. CICORIA et sa procuration, Mme POTEAU, M. DUCONSEIL, M. DEGORGUE, Mme LIENARD et sa procuration)

4- Demande de renouvellement de la convention à intervenir entre la Commune, SNCF réseau et Nexity

La commune a signé une convention d'occupation du domaine public avec SNCF réseau pour les parcelles cadastrées ZD 26 et 27, sise chemin de Lambres, face au transfo à l'entrée du lotissement rue Brisse, le long de la voie ferrée.

Cette convention est arrivée à échéance, il convient de la renouveler.
Il est proposé de la renouveler pour une période de 10 ans.

La précédente convention avait une durée de 5 ans.
Sur la parcelle ZD 26 a été aménagée une noue recueillant les pluies d'infiltration de la voirie. La parcelle ZD 27 est un espace vert.
La commune entretient ces deux parcelles.

Avez-vous des questions ?
S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.
VOTE : adopté à l'unanimité

5- Lotissement La Haute Tenue – Cession d'une parcelle communale – Rue du Général de Gaulle

Les délaissés de voirie et espaces verts résidence de la Haute Tenue ont été rétrocédés à la commune le 15 juin 2022 par acte administratif publié et enregistré au Service de Publicité Foncière et de l'enregistrement de Arras 1, il s'agit des parcelles AN 278, 279, 280.

Je vous propose de vendre à l'euro symbolique le délaissé d'espace vert au propriétaire riverain qui en a la jouissance et l'entretien depuis la création du lotissement.

Je vous demande votre autorisation pour céder à l'euro symbolique ce délaissé au propriétaire riverain jouxtant cette parcelle par acte administratif. Les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de l'acquéreur, comme c'est le cas habituellement.

La surface concernée est d'une contenance d'environ 77 m² constituant un accès au jardin et un espace vert que le futur propriétaire entretient depuis des décennies.

Est-ce que vous avez des questions ?
S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.
VOTE : adopté à l'unanimité

DECISIONS DU MAIRE

Compte rendu n° 2 des décisions du Maire (joint en annexe au PV)

Vous avez pu prendre connaissance des décisions que j'ai prises au titre de ma délégation. Avez-vous des questions ?

Silence

QUESTIONS DIVERSES

Je vais aborder en premier les questions du groupe « Brebières en mouvement » :

Question n° 1 : Vous avez fait le choix d'externaliser l'entretien des espaces verts en dépit du beau travail réalisé depuis des années par les employés des services techniques en charge des espaces verts.

Nous souhaiterions connaître les termes de ces contrats de sous-traitance car on peut nettement noter une différence d'entretien entre certains espaces et d'autres complètement laissés à l'abandon.

Sur certaines parcelles, ce sont les riverains qui sont obligés d'entretenir les espaces communaux pour ne pas subir la prolifération de ces herbes qui dépassent bien souvent 1m50 de hauteur, sur d'autres les chardons (plante soumise à arrêté de destruction) prolifèrent.

Monsieur le Maire : Je vais laisser M. HERBAUT vous répondre, je voudrais juste préciser que les contrats sont toujours consultables en mairie.

P. HERBAUT : Je vais vous résumer le contenu du contrat du marché d'entretien passé, il y a :

- 3,3 hectares de tonte-fauchage avec un minimum de passages de 12 fois par an,
 - 2,3 hectares de tonte également au minima 12 fois par an,
 - 5 km de haies à tailler 2 fois par an,
 - 6 000 m² de massifs arbustifs, taille et nettoyage, à entretenir 2 fois par an,
- Le tout pour un coût total de 85 000 € par an, c'est la somme que nous avons voté au budget de cette année, dans le budget de fonctionnement.

Il faut savoir que la base d'entretien d'espaces verts se résume par 1 agent par hectare.

1 agent des espaces verts coûte en moyenne 35 000 € par an à la collectivité. Si on prend les surfaces de tonte de 6 hectares, il nous faudrait 6 agents pour entretenir soit 210 000 € par an, auquel s'ajoute le coût du matériel et des consommables.

On peut estimer entretenir pendant 3 ans en externalisant, contre 1 an en régie pour le même coût.

On ne va pas dénigrer le travail des espaces verts en régie, il y a 5 agents et demi en charge d'interventions plus valorisantes : le fleurissement, l'entretien du centre-ville, du terrain de sports, de l'éco-pâturage (1,5 ha), de la voie verte (2,5 kms), du cimetière, des zones gravillonnées ou en schiste (1,5 ha) et des 36 kms de voirie donc 72 kms de trottoirs.

Voilà le résumé en quelques chiffres de la différence entre la régie et le privé.

N. POTEAU : La question posée sur le contrat est que les herbes sont très hautes mais pas sur les charges.

P. HERBAUT : Il faut savoir que Brebières n'a pas échappé à la règle de ce qui s'est passé un peu partout dans la région, nous avons eu un mois d'avril et un mois de mai très pluvieux donc aujourd'hui que ce soit à Brebières ou ailleurs toutes les entreprises ont pris du retard dans l'entretien des espaces verts ainsi qu'en régie. On a eu quelques soucis sur quelques merlons mais aujourd'hui tout est rentré dans l'ordre. Et pour en venir à ce que vous disiez sur les chardons, le fauchage doit être effectué pour le 14 juillet, il y a un arrêté préfectoral à ce sujet, avant d'égrainer.

N. POTEAU : Est-ce qu'il y a des pénalités qui sont appliquées en cas de retard ?

P. HERBAUT : Bien sûr.

Monsieur le Maire : Comme dans tout contrat.

P. HERBAUT : Je précise bien que pour le fauchage, c'est au minima 12 fois par an, c'est-à-dire 12 fois en année de sécheresse, cela peut aller jusqu'à 16 s'il pleut toute l'année.

E. LIENARD : Je voudrais rajouter que c'est vrai que l'on a eu un mois de mai très compliqué et dans notre commune, les tontes sont possibles en semaine, donc sur les jours ouvrables ou le week-end, les samedis à des heures restreintes pour le respect des habitants, en dehors de cela, est-ce qu'il serait possible par exemple en mai, la végétation a poussé fortement puisque nous avons eu beaucoup de précipitations, peut-être prendre un arrêté autorisant la tonte les jours fériés de 10h à 12h comme dans d'autres communes ?

Monsieur le Maire : Nous n'avons pas eu de demande. Légalement, il est autorisé de tondre par arrêté préfectoral et autorisation nationale les dimanches et jours fériés de 10h à 12h sauf avis contraire de la municipalité. Il y a un arrêté municipal qui a été pris pour interdire la tonte les dimanches et les jours fériés et cela me paraît bien de continuer à l'interdire puisque les gens ont le droit à leur repos dominical et à leur tranquillité.

Question n° 2 : Le « Domaine du Moulin » est devenu un lieu de promenade en dehors des périodes de travaux sur le chantier. Les riverains subissent toutes les nuisances liées à ce chantier. Est-il prévu une réelle mise en sécurité de ce chantier ?

Monsieur le Maire : Il s'agit d'un chantier privé pour lequel évidemment la sécurité doit être assurée par l'entreprise qui exécute les travaux du chantier. La police municipale fait régulièrement des passages autour de ce chantier et nous avons fréquemment rappelé aux différentes sociétés qui interviennent de bien remettre les barrières à toutes les entrées, notamment avant les week-end de façon à interdire l'accès pour que les gens ne s'y promènent pas pour voir l'avancement des travaux comme cela a été le cas au lotissement « Le Village » en centre-ville.
La police municipale l'a encore fait ces derniers temps et précise également que l'accès est interdit étant donné que c'est un chantier privé.

Question n° 3 : En 2020, vous avez fait le choix de mettre en place des commissions municipales. Or, depuis, il n'y a eu que très peu de réunions de ces commissions voire aucune pour certaines dont certaines ont une importance capitale pour la gestion de la commune. Ceci ne reflète pas la transparence de la vie politique communale. A plusieurs reprises, nous vous avons demandé la mise en place de ces commissions et vous deviez nous fournir un calendrier des réunions. Depuis 3 ans, nous sommes toujours en attente de ces commissions.
Pouvez-vous nous expliquer les raisons qui motivent le fait de ne pas les mettre en place ?

Monsieur le Maire : J'ai déjà répondu à ces questions précédemment.
La commission finances se réunit une fois par an, avant le budget, la commission travaux, que M. HERBAUT réunit une à deux fois par an, et la commission jeunesse une par an en doublette avec la commission travaux, ce qui a été fait ces deux dernières années en rapport avec les travaux dans les écoles et les ouvertures de classes.

E. LIENARD : Sauf erreur de ma part, à la rentrée scolaire c'est une invitation, il ne s'agit pas d'une commission. Il n'y a pas lieu de discuter des projets à venir, il y a des échanges, c'est constructif mais ce n'est pas une commission.

Monsieur le Maire : Il y a les commissions obligatoires comme les commissions d'accessibilité, de contrôle des listes électorales qui sont organisées en temps et en heure, comme la loi nous y oblige.

Je vais passer aux questions du groupe « Brebières avec vous » :

Question n° 1 : la circulation devient de plus en plus intense aux feux de la Nationale devant la nouvelle zone commerciale (boulangerie Sophie – Action etc...) et les véhicules ne réduisent pas leur vitesse et difficulté des croisements, non-respect pour certains conducteurs et danger pour les piétons, lundi matin une piétonne et sa fille ont failli se faire renverser, aussi y a-t-il une amélioration prévue à ces feux d'autant que de nouveaux commerces sont prévus sur cette zone ce qui va encore intensifier la circulation !

G. DEPREZ : J'ai la synthèse des mesures du radar pédagogique, il y a 98,05 % des véhicules qui roulent en-dessous des 60 km/h, je ne vois pas trop le danger au niveau de la Route Nationale.
Ensuite, en ce qui concerne le feu tricolore, il permet de casser la vitesse entre les deux ronds-points.

Au niveau des 1,95 % des véhicules qui roulent à plus 60 km/h, il faut prendre en considération les véhicules de secours : pompiers, ambulances, gendarmerie, EDF ; qui représentent un faible pourcentage détecté par le radar.

Je ne mets pas en cause le témoignage de cette dame mais peut-être que quelqu'un a fait une mauvaise manœuvre avec son véhicule et qu'elle n'a pas vu le danger ou qu'elle n'a pas emprunté la voie destinée aux piétons.

Je ne vois pas un réel danger au vu des statistiques qui ont été établis entre le 11 janvier et le 8 juin, sur 5 mois.

J. CIESLAK : Ce qui est dangereux ce sont les véhicules qui viennent de la rue des Quatre Fosses et de la rue de la Barrière, on ne sait jamais qui doit passer en premier.

Monsieur le Maire : Là, c'est le Code de la Route qui s'applique.

J. CIESLAK : Justement, il n'est pas toujours respecté.

G. DEPRez : Cela engage la responsabilité personnelle du conducteur en cas d'accident.

Monsieur le Maire : Globalement, le radar pédagogique fonctionne bien, il avait déjà été installé 6 mois en 2021 et une partie de 2022 et les mesures que l'on a sur les 5 mois sont même inférieures à ce qu'on avait au début. Les gens ont ralenti et je pense que, comme le radar pédagogique est là en permanence, il fait son effet.

Question n° 2 : Il nous semble important pour le conseil municipal que les projets et études soient discutés en réunions de commissions mais n'y a toujours pas de réunions notamment pour la Jeunesse.

Monsieur le Maire : Je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit précédemment.

Question n° 3 : Qu'en est-il du radar acheté pour plusieurs communes ? la vitesse sur la Nationale n'est sensiblement pas respectée de tous.

G. DEPRez : Le radar verbalisateur est un cinémomètre, il vient d'être paramétré, comme il passe de communes en communes, il y a un calendrier mis en place. Il sera à la disposition de la police municipale dès la semaine prochaine et c'est elle qui jugera de la zone d'installation pour effectuer les relevés et de procéder à la verbalisation, s'il y a lieu.

Monsieur le Maire : Cela tourne depuis un mois ou deux dans les communes, là il est à Lambres. Nous quand on l'a eu, il a fallu le temps de le paramétrer, généralement la première semaine, c'est le paramétrage et ensuite on peut l'utiliser donc, dès la semaine prochaine, à partir du jeudi 15 la police municipale pourra l'utiliser en lien avec la gendarmerie.

Question n° 4 : La journée en moins pour le ski va t'elle pouvoir être remise au goût du jour ? (en supprimant quelques manifestations en double !...)

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de journée en moins pour le ski, il y a une nuit en moins puisque le nombre de jours de pratique du ski est exactement le même. Avant, ils partaient dans la journée et se reposaient la nuit et ils enchaînaient ensuite la pratique du ski. Cette année, ils sont partis au soir et ont enchaîné directement avec le ski.

Donc, il y a une journée effective de moins mais le nombre de jours de pratique du ski est identique.

On avait déjà discuté de cette question lors d'un précédent conseil municipal avec M. DUCONSEIL en précisant qu'en ajoutant une journée supplémentaire il fallait ajouter 80 – 90 € à la participation financière des familles.

J. CIESLAK : Les enfants sont toujours partis le soir.

Monsieur le Maire : Oui mais les enfants avaient une journée de repos avant de commencer les activités alors que cette année, ils ont commencé en fin de matinée du jour d'arrivée.

Question n° 5 : Nous souhaitons souligner que l'augmentation des primes pour les écoliers n'a pas été uniquement la décision du groupe majoritaire comme cela est souligné dans le bulletin municipal mais de l'ensemble des groupes d'élus puisque nous avons déjà fait cette demande l'année dernière.

Monsieur le Maire : Mme CIESLAK, je vais vous demander où l'avez-vous vu dans le bulletin municipal parce que je ne l'ai pas trouvé.

J. CIESLAK : En fait, ce sont toutes les améliorations et les baisses de prix qui ont été faites pour les Brebiérois.

Monsieur le Maire : Mais ce n'est pas noté dans les bulletins municipaux.

J. CIESLAK : Pas le dernier.

Monsieur le Maire : Dans aucun. Vous devez confondre avec l'article passé dans « La Voix du Nord » où est précisé « la municipalité a décidé l'augmentation » donc la municipalité c'est nous tous, puisque dans les bulletins municipaux cela n'a jamais été précisé.

E. LIENARD : Il y a quand même une nuance sur le bulletin on trouve les élus de la majorité.

Monsieur le Maire : C'est pour les mesures qui ont déjà été prises.

E. LIENARD lit un passage du bulletin.

C. TRIPLET : Je précise qu'il s'agit de l'édition du Maire et non pas l'information qui est contenu dans Brebières magazine et donc le Maire est libre de rédiger son éditorial comme il l'entend.

Question n° 6 : Les taxes d'enlèvement des ordures ménagères ont été augmentées à la dernière réunion de conseil communautaire, allez-vous informer les administrés de cette hausse ?

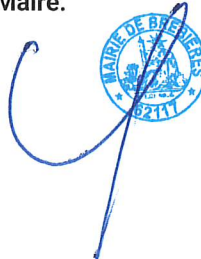
Monsieur le Maire : Cela a été décidé en conseil communautaire, il appartient au conseil communautaire d'informer la population, qui l'a déjà été, puisque c'est paru dans la presse. Ce n'est pas aux communes de le faire, c'est le rôle de la communauté de communes et pas le nôtre.

La séance est levée à 21h02.

Fait à BREBIERES, le 19 septembre 2023.

Lionel DAVID,
Maire.

Marina MARTEAU,
Secrétaire de séance



A blue ink signature of Marina Marteau, consisting of a cursive 'M' followed by a horizontal line.

Publié le 21/9/2023
Affiché le 21/9/2023

